



PAR COURRIEL

Québec, le 24 mars 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
Cabinet du leader du gouvernement
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février dernier, le député de Saint-Henri-Sainte-Anne déposait des pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant de garantir l'accès universel sans frais supplémentaires pour le soutien à domicile (SAD) et de miser sur des services et des soins humains dans lesquels les usagers et usagères participent à leur organisation.

Comme le démontrent les actions entreprises et les orientations mises en place au cours des dernières années, le gouvernement répond concrètement à ces préoccupations en renforçant l'accessibilité, la qualité et l'humanité des services de soutien à domicile.

Au cours des six dernières années, nous avons procédé à des investissements importants et fait en sorte d'améliorer l'offre en matière de SAD pour les personnes ainsi que pour leurs proches aidants. Bien que l'évolution des besoins liés à la perte d'autonomie nécessite une révision de certains programmes financiers dans une perspective de simplification, d'accessibilité et d'équité, ceux-ci restent complémentaires aux services gratuits et universels offerts par le réseau de la santé.

Le 29 janvier dernier, j'ai procédé au lancement de la [Politique nationale de soutien à domicile - Mieux chez soi](#). Avec cette politique, notre priorité est de continuer sur cette lancée afin de favoriser le bien-être et l'autonomie des personnes. Elle s'appuie sur la conviction que chacun mérite des soins et des services à domicile empreints de respect, de dignité et de bienveillance.

... 2

Pour y répondre, la politique repose sur trois piliers stratégiques : le partenariat, l'accès et l'innovation :

- Un partenariat qui favorise la reconnaissance des expertises, la complémentarité, la communication et la collaboration.
- Un accès amélioré grâce à une porte d'entrée principale et une navigation facilitée qui favorisent une réponse appropriée pour des soins et des services accessibles, offerts dans un délai opportun et adaptés aux besoins de l'utilisateur.
- L'innovation qui transforme le SAD sur les plans technologique, clinique, organisationnel et administratif, pour améliorer l'efficacité des soins et services, en accroître l'accès et en assurer la pérennité.

Lors de la publication de la politique, j'ai aussi annoncé quatre mesures structurantes pour un financement total de 107,2 M\$. Celles-ci permettront de renforcer nos partenariats avec les EÉSAD, d'élargir l'offre de services d'aide domestique, de répit et de services d'assistance personnelle, de bonifier l'Allocation autonomie à domicile et de renforcer la capacité d'innovation en SAD.

Avec l'engagement et la collaboration de tous les partenaires concernés, j'ai la conviction que nous pouvons relever le défi d'offrir des solutions novatrices et pertinentes pour un SAD humain et durable.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

c. c. M. Daniel Paré, MSSS

N/Réf. : 26-MS-00471